

RESUME DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 septembre, le conseil municipal s'est réuni dans la salle de la mairie de St Macaire du Bois, sous la présidence de M. Pierre de BOUTRAY, maire.

Étaient présents : M. Pierre de BOUTRAY, M. Bruno GROYER, M. Gilles DUQUENOY, Mme Chantal SOYER, M. Alain LABBE, M. Étienne GABARD, M. Martin ALEMANN, Mme Emmanuelle BOUET

Absents Excusés : M. Thibaut HENRION, Jérôme GIRARDEAU

Secrétaire de Séance : M. Alain LABBE

Monsieur de BOUTRAY, maire, donne lecture du compte-rendu de la réunion du 2 juillet 2025. Le conseil n'émet aucune objection.

1. POINT SUR LES TRAVAUX :

- Les travaux sur le chemin de la batardière commenceront la semaine prochaine. Le devis s'élève à 15511.20 €.
- Les travaux de plomberie et de réfection intérieure au logement de la cure se feront courant septembre. Le montant des travaux s'élève à 4881.57 €.
- D'autres devis pour la toiture de la mairie et de la salle des fêtes vont être demandés. Les demandes de subvention doivent être demandées avant la fin de l'année.
- Une partie du terrain derrière l'école doit être améliorée. De la terre sera remise, et une pelouse semée. Des pas japonais seront posés devant les portes. Les travaux sont programmés pendant les vacances de la toussaint.

2. POINT SUR LE BUDGET :

Monsieur le maire détaille les comptes de la commune. Aucun problème n'est à signaler.

Une décision modificative est à prendre pour régler une facture. Il est nécessaire de prendre la somme de 512 € du compte 2151-60, pour mettre au 2131-10. Le conseil donne son accord.

3. DELIBERATION CHEMIN DES HAIES :

En 2000, la commune a vendu pour le franc symbolique un chemin au lieu-dit « les Haies » à M. Bertrand GUILLOUX. Un procès-verbal de délimitation a été établi par le cabinet Duret Onillon. Ce dossier n'est jamais passé au service du cadastre. Après renseignements pris auprès du notaire, le conseil municipal doit prendre une délibération complémentaire pour finaliser cette vente. Le conseil municipal donne son accord.